

Discussions préliminaires sur le Programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2014-2015

I. Introduction

1. L'objectif de ce document est de lancer une nouvelle approche pour le développement du Programme de travail biennal du PAM conformément à la décision IG. 20/13 sur la Gouvernance, adoptée lors de la CdP 17, encourageant le Secrétariat à simplifier le processus de programmation et de planification.
2. L'innovation proposée vise à renforcer la participation des Parties contractantes dans la préparation du Programme de travail en mettant en place un processus plus simple leur permettant non seulement de décider, mais également de contribuer à la détermination des priorités du Programme de travail, tout en clarifiant davantage les rôles des différents acteurs impliqués dans sa préparation.
3. Conformément à leur mandat d'« intermédiaire de communication entre le Secrétariat et les Parties contractantes » (Décision IG 17/5 sur la Gouvernance, CdP 15) le rôle des Points focaux du PAM dans la préparation du Programme de travail est renforcé et se matérialisera en deux phases.
4. Premièrement, un dialogue avec les PF PAM est introduit à un stade précoce du développement du programme, fournissant des orientations sur la définition des principes, l'élaboration de composantes et les priorités à inclure dans le Programme de travail. Cette phase sera suivie de consultations avec les partenaires du PAM par email et avec les PF du CAR qui fourniront des conseils techniques concrets, à la suite desquels les propositions du Programme de travail seront finalisées par le Secrétariat et ses composantes.
5. Deuxièmement, comme de coutume, les Points focaux du PAM finaliseront en septembre 2013 le document avant soumission à la CdP. À cette occasion, les partenaires du PAM seront également consultés.
6. Ce document d'information vise à guider les consultations avec les Points focaux en évaluant les progrès de la mise en œuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal et les lacunes subsistantes concernant le Programme de travail sur cinq ans. Il vise également à énoncer les principes, les priorités et les options des activités principales qui pourraient guider le Programme de travail pour l'exercice biennal suivant.
7. Les Points focaux du PAM sont encouragés à coordonner leurs actions avec les points focaux du CAR avant la réunion, conformément à leurs TdR, afin d'assurer le plus grand nombre possible de contributions.

II. Priorités émergent des processus internationaux

8. Trois récents événements internationaux sont particulièrement pertinents pour le PAM dans la préparation du Programme de travail pour le prochain exercice biennal.
9. *La Déclaration des chefs d'États et de gouvernement « L'avenir que nous voulons », adoptée lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est déroulée du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil).* Les éléments pertinents

au regard du PAM comportent : l'introduction des Objectifs de développement durable (ODD) afin de remplacer les OMD après 2015 ; l'adoption d'un Programme de travail concret sur la consommation et la production durables (CPD) et l'inclusion pour la première fois, d'une section sur les Océans (para. 158-177) incluant des références, entre autres sur les approches écosystémiques, les espèces invasives, les objectifs d'Aichi (10% AMP), les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, les déchets marins et autres déchets. Les mécanismes pour la participation de la société civile constituaient également une zone de progrès.

10. *La 11^e CdP de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est déroulée du 8 au 17 octobre 2013 à Hyderabad (Inde)*. Les décisions marines et côtières pertinentes incluent, entre autres, les décisions liées aux zones d'importance écologique et biologique (ZIEB), les lignes directrices volontaires sur les évaluations d'impact environnemental et les évaluations stratégiques de l'impact, débris marins, bruits sous-marins, acidification des océans, planification de l'espace maritime, impact de la pêche dans les aires marines protégées et évaluation et suivi.
11. *La 27^e Session du Conseil d'administration du PNUE qui s'est déroulée du 18 au 22 février 2013 à Nairobi, Kenya*. La réunion a adopté la première décision sur les Plans d'action et Convention sur les mers régionales (RSPC) depuis 2003. Elle demande aux parties de faire usage du RSPC en tant que plateforme pour la mise en œuvre d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et suggère des progrès dans les six Orientations stratégiques suivantes (2013 – 2016) : application de l'approche écosystémique pour la gestion de l'environnement marin et côtier ; mise en œuvre des Protocoles sur la pollution d'origine terrestre et les domaines centraux de partenariat sur la gestion des eaux usées, les déchets marins et nutriments dans le Programme d'action mondial, renforcement national des capacités de coordination et de cohérence avec des systèmes tels que les GEM, les ORGP et les organisations de gestion des bassins hydrographiques ; fourniture d'outils pour découpler la croissance économique des pressions environnementales dans l'environnement marin et côtier ; renforcement des capacités pour améliorer les connaissances et tendances mondiales sur l'état du milieu marin et enfin, le renforcement de la collaboration et des partenariats avec les AME et les initiatives mondiales et régionales.
12. D'autres événements majeurs internationaux incluent l'accord sur l'instrument international juridiquement contraignant concernant le mercure (du 13 au 19 janvier 2013) ; les rapports du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale sur les Océans et le droit de la mer (2011 et 2012) qui identifie l'excès de plastique et de nutriments en tant que questions émergentes méritant une attention mondiale, et trois processus mondiaux initiés durant cette période : le Pacte pour les océans, lancé par le Secrétaire général des Nations Unies à la Conférence célébrant le trentième anniversaire de la CNUDM et visant à renforcer la cohérence du système des Nations Unies sur le thème des océans; le Partenariat mondial pour les océans de la Banque mondiale, et la mise en place en février 2013 de la Commission mondiale indépendante pour les océans composée d'anciens chefs d'État et ministres qui proposeront d'ici 2014 des réformes pour gérer les océans de manière efficace en tant que contribution au débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) prévu pour 2014.
13. Deux conclusions générales peuvent être tirées de ces développements à l'échelle mondiale. Premièrement, il existe des synergies et une cohérence entre le programme mondial émergent et les priorités relevant de la Convention de Barcelone. Ces dernières peuvent être davantage renforcées au cours du prochain exercice biennal. Deuxièmement,

la santé des océans et des mers est un sujet émergent au cours des discussions politiques environnementales mondiales.

14. La Convention de Barcelone est bien placée pour s'appuyer sur cette attention politique en avançant plus vite, de différentes manières, sur des questions soulevées.
15. En premier lieu, les Parties contractantes pourraient utiliser l'expérience acquise en vertu du PAM pour contribuer au processus mondial d'élaboration des Objectifs de développement durable (ODD) de deux façons: les progrès atteints dans l'établissement des objectifs et cibles ECAP peuvent attirer des contributions vers un Objectif mondial pour les océans et/ou des objectifs ; la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et l'expérience du PAM dans le suivi de ses indicateurs peuvent constituer une base utile pour la redéfinition d'Objectifs et de cibles de durabilité environnementale plus ambitieux. Les Parties contractantes peuvent également assumer un rôle de premier plan régional pour la mise en œuvre des ODD en intégrant ses résultats au sein de l'Approche écosystémique du PAM et la SMDD mise à jour, le cas échéant. Cette motivation pour s'atteler aux objectifs et cibles souligne davantage la nécessité d'un régime de surveillance systématique, solide et intégré.
16. Deuxièmement, un nouvel accent sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et tous ses Protocoles est nécessaire. Un programme intégré et concret de mesures de la Convention de Barcelone en vertu de l'Approche écosystémique s'appuyant sur la révision du PAS/MED, PAS/BIO, Plan d'action GIZC, les progrès de l'ECAT et sur d'autres stratégies pertinentes pourrait se révéler être un outil utile à cet égard.
17. En outre, les développements internationaux appellent un élan particulier à la politique adoptée et aux réponses juridiques pour aborder les menaces à la pollution en Méditerranée. Alors que les réponses sont solides, incluant cinq protocoles, les PAS/PAN et les plans régionaux juridiquement contraignants, la mise en œuvre a parfois été faible. Un nouvel accent sur le renforcement des alliances et partenariats pertinents pourrait soutenir la mise en œuvre. En outre, le PAM se trouve dans une position privilégiée pour donner suite aux opportunités offertes au niveau international sur la consommation et la production durables (CPD), en réduisant les pressions sur l'environnement marin et côtier et en développant des actions aux niveaux régional et national, y compris le secteur privé.
18. Le même commentaire peut être formulé sur le besoin de protéger davantage la biodiversité marine et côtière au moyen de la mise en œuvre combinée et renforcée des dispositions du Protocole ASP/DB et des objectifs pour l'environnement marin du Plan d'action Aichi 2010-2020. La mise en place et la gestion des ASPIM peut être poursuivie plus activement y compris dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) et l'interface scientifique-politique-juridique pour la protection des espèces menacées peut être renforcée.
19. La planification stratégique pour les mers (MSP) est une question émergente dans les discussions politiques mondiales. Les efforts méditerranéens visant à innover au moyen de la mise en œuvre de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) peuvent être renforcés en utilisant la MSP en tant qu'outil pour aborder les dimensions maritimes de la GIZC. Les progrès au niveau mondial concernant les Directives sur les Évaluations environnementales stratégiques (EES) sont également importants pour le PAM et les Parties pourraient juger utile d'approfondir le travail dans ce domaine.

20. L'expérience internationale soutient également les efforts du PAM visant à élargir les partenariats qui devraient être approfondis durant le prochain exercice biennal.

III. Évaluation de la mise en œuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal actuel (2012-2013), lacunes et enseignements tirés

21. Le Secrétariat, avec les composantes PAM/Convention de Barcelone, a réalisé une évaluation interne du progrès de la mise en œuvre du Programme de travail actuel. Il convient de noter que l'évaluation interne en vue de préparer le Programme de travail du prochain exercice biennal ne se substitue pas à l'évaluation externe du Programme de travail sur cinq ans que le Secrétariat propose de réaliser l'année prochaine.
22. L'évaluation est organisée autour des thèmes et prestations du Programme de travail sur cinq ans (2012-2014) convenu par la CdP16 à Marrakech (2009). Elle résume : les résultats obtenus ou, si elles sont encore en cours, certaines des actions réalisées, les lacunes restantes dans la mise en œuvre du Programme de travail sur cinq ans (2012-2014) ; les questions à prendre en compte lors du prochain exercice biennal selon le statut de mise en œuvre de l'actuel Programme de travail ainsi que les nouvelles questions émergentes concernant la préparation du Programme de travail de l'exercice biennal.
23. L'évaluation figure en Annexe 1.

IV. Principes directeurs pour la préparation du Programme de travail biennal

24. Les Parties peuvent vouloir prendre en compte les principes directeurs suivants lors de la préparation du Programme de travail de l'exercice biennal :
 - i. La focalisation sur l'activité principale du PAM en tant que Secrétariat et exécutant des Protocoles et Initiatives de développement durable liés aux stratégies PAM.
 - ii. L'équilibre à maintenir entre les champs de compétences relevant du mandat du PAM.
 - iii. L'équilibre à maintenir entre la mise en œuvre régionale de la gouvernance/juridique/politique et les actions de renforcement des capacités.
 - iv. La cohérence et la complémentarité recherchée avec les initiatives et partenaires pertinents.
 - v. Le programme devant être intégré et fondé sur les résultats.
 - vi. Les actions soutenues doivent faciliter les deux transitions suivantes :
 - Substantive : s'alignant avec les processus substantifs PAM internationaux pertinents (post-2015 ODD (2016), Plan d'action Aichi adopté par la CDB (2020), Cycle EcAp sur 6 ans);
 - Institutionnelle : mise en œuvre des accords CdP concernant la révision fonctionnelle élargie.

V. Priorités pour le Programme de travail 2014-2015

25. Conformément à l'article VII de ses Termes de référence, la 76^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Alger 2013) a demandé au Secrétariat

de préparer un nouveau Programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015) sur la base du Programme actuel sur cinq ans convenu lors de la 16^e CdP à Marrakech (2009) et le même chiffre indicatif de planification pour l'exercice biennal actuel.

26. Les priorités présentées ci-dessous ont été préparées afin de soutenir la discussion des Points focaux PAM et suite à des consultations avec les Directeurs des composantes PAM. Elles prennent en considération le contexte international en évolution constante, l'évaluation des progrès au cours de cet exercice biennal, les lacunes pour compléter l'actuel Programme de travail sur cinq ans et les questions émergentes à prendre en compte. Comme il a été suggéré par le 76^e Bureau, elles sont structurées autour des thèmes convenus lors de la 16^e CDP à Marrakech (2009)
27. Dans le cadre du thème de la Gouvernance (I), les priorités se focaliseront sur : le développement d'un Programme intégré de mesures de la Convention de Barcelone s'appuyant sur la révision du PAS/MED, PAS/BIO, du Plan d'action GIZC et autres Stratégies pertinentes telles que la stratégie de prévention et de réponse à la pollution marine causée par les navires et le plan off-shore, le développement d'un Programme intégré de surveillance et l'évaluation de l'EcAp tel que requis pour compléter la mise en œuvre du cycle de l'Approche écosystémique comme convenu par les Parties contractantes ; la révision de la SMDD à la lumière de Rio+20 et des ODD ; le renforcement de la conformité de la Convention et des Protocoles ; la mise en œuvre des réformes de la Révision fonctionnelle convenues par les parties ; la réalisation d'une évaluation externe de l'actuel Programme de travail sur cinq ans et le développement d'un nouveau programme à moyen terme (2016-2021) ; l'approfondissement des partenariats verticaux et horizontaux, particulièrement en rendant opérationnels les accords signés et le renforcement de la visibilité sur l'état de l'environnement marin au moyen d'un système d'information renforcé, de la communication et de la sensibilisation.
28. Dans le cadre du Thème GIZC (II): Intensification de la mise en œuvre du Plan d'action GIZC en particulier en soutenant davantage le développement de stratégies nationales de GIZC, en produisant des directives de GIZC, en réalisant une évaluation *ex post* des PAC incluant les conclusions dans la nouvelle génération de PAC, en lançant le développement d'outils de planification stratégique maritime (MSP) pour compléter la mise en œuvre de la GIZC dans la partie maritime des zones côtières, en renforçant les capacités afin d'aborder les installations de réception portuaires inadéquates, en soutenant l'application des Évaluations environnementales stratégiques (EES) et en créant des méthodologies sur les capacités.
29. Dans le cadre du thème Biodiversité (III): renforcer le suivi du statut des espèces menacées et la protection juridique ; renforcer la connectivité parmi les zones marines et côtières protégées et mettre en valeur le profil du label ASPIM au moyen du réseautage parmi les ASPIM ; renforcer le processus d'évaluation scientifique ainsi que la communication et les informations ; exécuter l'accord CGPM ; réaliser suivi régional et sensibiliser au sujet des eaux de ballast et des espèces invasives ; passer à une action plus catalytique concernant le renforcement des capacités.
30. Dans le cadre du thème Contrôle et prévention de la pollution (IV) : mise en œuvre du plan d'action régional sur les déchets marins et la gestion des déchets en coopération avec H2020, renforcer la coopération et l'assistance afin de mettre en œuvre les PAN révisés, renforcer davantage les capacités nationales et subrégionales pour contrôler un déversement et renforcer les plans d'urgence ; aide pour la mise en œuvre du Protocole

« immersion » en prévision de son entrée en vigueur et assistance technique pour mettre en œuvre le plan d'action du Protocole offshore. En ce qui concerne le contrôle de la pollution, le suivi des tendances des apports et niveaux de pollution doit être renforcé. Le Registre des rejets et transferts de polluants (PRTR) doit être élargi au plus grand nombre de pays possible et le processus de rapport sur le budget national pour les polluants doit être complété.

31. Dans le cadre du thème CPD (V): passer de la sensibilisation à des réformes politiques influentes des secteurs impactant particulièrement l'environnement marin et côtier et démontrer la valeur concrète du changement de la CPD à ces politiques au moyen d'interventions pilotes. Soutenir les changements en traitant le comportement du consommateur et du producteur, créer un environnement favorable pour l'entrepreneuriat vert et renforcer l'engagement et la sensibilisation du secteur privé et d'autres nouveaux acteurs.
32. Dans le cadre du thème Changement climatique (VI), la priorité sera accordée à la finalisation de la stratégie d'adaptation du changement climatique, la réalisation d'analyses des impacts du changement climatique sur l'environnement marin et côtier, la mise en œuvre de mesures d'adaptation fondée sur l'écosystème et la GIZC, la poursuite du travail sur la réduction des effets néfastes du changement climatique sur l'environnement marin et côtier avec un accent particulier sur le dessalement, la réutilisation des eaux usées et le captage et la séquestration du carbone.

VI. Programme de travail stratégique

33. Le cycle de programmation du Programme de travail stratégique sur cinq ans doit être aligné avec le cycle de prise de décision de la CdP, étant donné que l'actuel Programme de travail sur cinq ans tombe au milieu de l'exercice biennal, ce qui complique la préparation du Programme de travail sur cinq ans. Cet alignement suivra la pratique du PNUE conformément à la stratégie à moyen terme et le Programme de travail de l'exercice biennal.
34. La CdP 17 a tenté l'alignement en réduisant le Programme de travail à 4 ans ce qui limitait le temps de mise en œuvre d'un Programme de travail conçu pour une durée de 5 ans. La CdP 17 a également décidé d'une Révision fonctionnelle élargie dont les implications étaient inconnues au moment de son adoption. Il est devenu évident qu'une période de transition sera nécessaire afin de décider et de mettre en œuvre la Révision fonctionnelle élargie ce qui rend actuellement difficile la réalisation d'un exercice de planification.
35. En outre, les récentes décisions de la CdP ont appelé le PAM à augmenter les synergies et la cohérence avec d'autres processus environnementaux multilatéraux. De plus, la décision 26/6 du Conseil d'administration du PNUE sur les Océans adoptée en février dernier « demande aux États membres de faire usage des Mers régionales et de la Convention en tant que plateforme pour la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux et d'initiatives mondiales ». Un moyen de faciliter la mise en place de synergies est d'aligner le Programme de travail du PAM avec celui des processus internationaux pertinents et les processus substantifs du PAM, tels que les Objectifs de développement durable post-2015, les dernières quatre années du Plan d'action stratégique de la Convention sur la diversité biologique (2016-2020) et le cycle de six de l'approche écosystémique et les processus de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ».

36. Ainsi, les Parties peuvent souhaiter renommer le Programme de travail sur cinq ans et changer son cycle à une Stratégie à moyen terme avec un cycle de six ans débutant en 2016.

Annexe I
Évaluation de mise en œuvre du Programme de travail (2012-2013)

Thème I: Gouvernance

Prestation 1.1 Renforcer la cohérence, l'efficacité et la responsabilité institutionnelle

État de mise en œuvre

Finances et responsabilité

- Les arriérés du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) diminuent. Les contributions collectées en 2012 atteignent 99,7 %, la part la plus haute ces dernières années (UC).
- Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) est passé d'un déficit de 1,7 million de dollars en 2011 à 1,1 million de dollars le 31 décembre 2012, mais les retards de paiement ont retardé les activités (UC).
- Les composantes du PAM et l'unité de coordination ont réalisé des économies dans le fonds MTF (UC).
- Progrès considérables dans l'établissement de recommandations dans 3 rapports d'audit (UC).

Cohérence institutionnelle

- Mise en œuvre des recommandations de la révision fonctionnelle sur la structure de l'unité de coordination du PAM/PNUE et de MEDPOL.
- Exécution de la révision fonctionnelle élargie de l'ensemble du système PAM.
- L'Italie, la France et la Croatie ont envoyé des propositions relatives aux accords avec les pays hôtes pour CAR/INFO, CAR/Plan Bleu et CAR/PAP. Les accords avec les pays hôtes de Croatie sont soumis à signature.
- Préparation des projets d'accords sur les modalités financières et d'un projet d'accord de services (siège du PNUE & UC)
- Projet des Termes de références (TdR) du Bureau à considérer lors de la réunion du Bureau en juillet 2013 (UC)

Partenariats

- Le MedPartnership conjoint du PAM/PNUE FEM exécuté par les composantes du PAM/PNUE (MEDPOL, CAR/PP et CAR/ASP), UNESCO-IHP, FAO/CGPM, UNIDO, et les organisations non gouvernementales WWF-MedPO, PME-MED, MIO-ECSDE. L'évaluation externe du projet est terminée et a reçu la mention «Assez satisfaisant».
- Le PAM/PNUE a mis en place une coopération avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), et des accords similaires à signer d'ici la fin de l'exercice biennal avec l'UICN, la CDB et l'UpM (UC & composantes connexes du PAM).
- Le Partenariat et la coopération avec l'AEE, l'UE et l'UpM se sont poursuivis dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 (MED POL, CAR/PP, CAR/INFO, CAR/PB).
- Les Réunions annuelles de la Commission de l'UE et rencontres de coordination du PAM/PNUE se tiennent régulièrement.
- Atelier en Belgique sur le World Ocean Assessment (Processus standard de l'ONU) dont la région méditerranéenne. Discussions en cours pour un atelier de renforcement des capacités.
- Décision 17 de la CDB CdP XI sur les zones d'importance biologique et écologique (ZIEB) reprises dans la décision IG.20/7 de la CdP XVII de la Convention de Barcelone. (UC et CAR/ASP)
- Coopération avec le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG) (REMPEC).
- Renouvellement de la liste des Partenaires du PAM qui sera présentée lors de la prochaine CdP (UC).

Mobilisation des ressources

- Projet «Intégration de la variabilité et du changement climatiques aux stratégies nationales pour la mise en œuvre du Protocole GIZC en région méditerranéenne» soutenu par le FEM, partenaires de mise en œuvre Plan Bleu –780 000 dollars US CAR/PAP –770 000 dollars US, et Unité de coordination –408 545 dollars US.

- «Mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en région méditerranéenne (EcAp-MED)» financée par l'UE à hauteur de 1 716 000 €, pour 3 ans. Partenaires de mise en œuvre Plan Bleu -100.000 €, CAR-ASP – 200.000 €, MED POL – 400.000 €, Unité de coordination – 846.000 €, et REMPEC 170.000 €
- «Vers des schémas de consommation et production durables et l'économie verte en région méditerranéenne (SWITCH-MED)», financée par l'UE à hauteur de 3 100 000 € (cofinancement de 3.715.000 €). CAR PC recevra 1 086 000 € et l'unité de coordination 436 000 € au total pour trois ans.
- PERSEUS (Policy-orientated marine Environmental Research for the Southern European Seas), projet du 7^e PC de l'UE, mobilisation de 323.000 € par le Plan Bleu pour la période 2012-2015.
- Projet ENPI/SEIS (Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans le contexte d'une Politique européenne de voisinage (PEV)), financé par l'UE, CAR/INFO recevra 196.000 €, MED POL recevra 276.000 € et Plan Bleu 116.000 €.
- Projet PEGASO (People for Ecosystem-based Governance in Assessing Sustainable development of Ocean and coast), projet du 7^e PC de l'UE, CAR/PAP recevra 112.000 € et Plan Bleu 430.000 €.
- Projet SHAPE (Shaping an Holistic Approach to Protect the Adriatic Environment between coast and sea), financé par l'UE, le CAR/PAP recevra 157.000 €
- Programme de coopération technique intégrée de l'OMI (ITCP), REMPEC recevra 151.705 €.
- Projet POSOW (Preparedness for Oil-polluted Shoreline cleanup and Oiled Wildlife interventions), financé par l'UE et coordonné par REMPEC à hauteur de 205.526 €.
- Projet MEDESS-4MS (Mediterranean Decision Support System for Marine Safety), financé par le fonds de programme MED dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER), REMPEC recevra 243.480 €.
- Projet ReGoKo (Regional Governance and Knowledge Generation Project), financé par le FEM, Plan Bleu recevra USD 412.000 et REMPEC USD 39.400.

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- La gestion des thèmes horizontaux et des questions juridiques émergentes nécessitent davantage de capacités.
- La coordination et la cohérence interne entre composantes du PAM requièrent des efforts supplémentaires, dont la communication, l'utilisation de logos...
- Évaluation externe du Programme de travail de 5 ans à réaliser.

À prendre en considération

- La mise en œuvre de la révision fonctionnelle élargie requiert une transformation et des efforts considérables au prochain exercice biennal.
- La collecte de fonds systématique nécessaire pour renforcer la mise en œuvre du Programme de travail.
- Les capacités et ressources consacrées nécessaires pour l'application des accords de coopération avec les initiatives/organisations régionales et internationales.
- La nécessité d'un plan de travail interne pour les événements durables en vue d'assurer que tous les événements de PAM sont organisés selon des critères durables.

Questions émergentes sur le nouveau Programme de travail biennal

- Alignement du cycle de planification stratégique intégrée avec les objectifs établis par les processus d'autres Conventions internationales, processus d'ODD et EcAp.

Prestation 1.2 Écarts de mise en œuvre comblés: Les Parties contractantes ont soutenu les objectifs de CB, des protocoles et stratégies adoptés pendant la réunion

État de mise en œuvre

Acquis juridiques

- Ratification: Maroc et Croatie - Protocole de GIZC; au total 9 ratifications, soit 23 % de l'extension de la côte méditerranéenne couverte par le Protocole. Protocole Offshore: le Conseil de l'UE est la septième Partie contractante à ratifier le Protocole.
- Le comité de conformité a abordé des questions procédurales et substantives à sa première rencontre. Deux autres rencontres avant la CdP18.
- Le système de transmission de rapports en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS) est opérationnel malgré quelques retards, ayant empêché la soumission en ligne de rapport (UC et CAR/INFO).
- Les plans régionaux sur le Mercure, portant sur 10 POP de la Convention de Stockholm et sur les DBO provenant du secteur alimentaire, sont devenus juridiquement contraignants (MED POL).

Mise en œuvre de l'approche écosystémique

- Le mécanisme de gouvernance du groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp) est opérationnel (rencontres 2012-2013).
- Exécution de trois rencontres de groupes de correspondances sur le BEE (bon état écologique) et objectifs. Les descriptions initiales de BEE et projet d'ensembles d'objectifs réalisés dans le cadre des groupes de pollution et déchets, biodiversité et pêches et littoral et hydrographie.
- Début des préparations du programme de surveillance intégrée.
- Rencontre du groupe de correspondance d'évaluation sociale et économique.

Développement et révision des stratégies et plans d'action existants et émergents

- Progression de l'évaluation du PAS MED et des PAN. L'évaluation générale des PAN/PAS relative aux composantes juridiques, politiques et de renforcement des capacités est menée par MED POL, alors que les évaluations du portefeuille d'investissements seront menées par le BEI et l'UpM dans le cadre Horizon 2020. Les mesures prises pour assurer la coordination efficace des évaluations PAN/PAS sous la direction du PAM/PNUE (MED POL).
- L'évaluation du PAS BIO sera présentée à la 18^e CdP (CAR/ASP).
- Préparation du projet de plan d'action régional pour la gestion des déchets en mer en coopération avec le MED POL, Programme d'action mondial du PNUE.
- Lancement du processus préparatoire du plan d'action en soutien à la mise en œuvre du Protocole Offshore (UC et REMPEC).

Assistance technique et renforcement des capacités

- Ateliers organisés pour le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des directives et plans régionaux développés sur l'assainissement des sites contaminés par le mercure (MED POL et CAR/PP).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- *Révision et actualisation de la stratégie régionale pour la prévention et la réponse à la pollution marine causée par les navires à entreprendre.*
- Révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) à la lumière de RIO+20 et des Objectifs de développement durable (ODD).
- Mise en œuvre du plan d'action régional sur les déchets marins.
- Faciliter la mise en œuvre du plan sous-régional pour la lutte contre les mouvements illégaux transfrontières de déchets dangereux.
- Développer le cadre régional de la GIZC.
- Renforcer les systèmes nationaux d'inspection pour l'évaluation de la conformité.
- Peu de progrès dans la mise en œuvre de directives de responsabilité et d'indemnisation.

À prendre en considération

- Finalisation de la révision de PAS MED et PAS BIO et d'autres stratégies pertinentes en tant que programme de mesures dans le cadre de l'approche écosystémique de la Convention de Barcelone.
- Mesures pour l'accélération de la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles et leurs applications juridiques nécessaires.
- Progression du fonctionnement des mécanismes de conformité, nécessité de conseils juridiques, de campagnes de sensibilisation et de procédures de rapports sur le Protocole de GIZC.
- La réalisation du plan d'action du Protocole Offshore doit constituer une priorité à la lumière de l'entrée en vigueur du Protocole.

Questions émergentes sur le nouveau

Programme de travail biennal

Mise en œuvre de l'Approche écosystémique (Fin de cycle)

- Développer un programme intégré de surveillance en tant que priorité et une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pour sa mise en œuvre.
- Développement d'un système d'information en soutien à la mise en œuvre de l'EcAp.
- Analyse socio-économique complète et détaillée.
- Mise à l'essai des cibles et indicateurs dans au moins une sous-région.

Prestation 1.3 Les connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace

Status of implementation

Publications principales et événements de sensibilisation

- Le rapport sur l'état de l'environnement marin et côtier méditerranéen a été publié et lancé à Ankara, en Turquie, en janvier 2013 (UC et les composantes).
- Le Jour de la côte méditerranéenne 2011 a été célébré en Algérie et le Jour de la Côte 2012 en Croatie (UC et CAR/PAP).
- Pendant RIO+20, un événement parallèle sur les «Défis et opportunités pour une croissance verte en Méditerranée», a été organisé conjointement par le PAM/PNUE, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UPM), la Commission de l'Union européenne (DG Environnement), le réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED), le Partenariat mondial de l'eau - Méditerranée (Global Water Partnership - Mediterranean/PME-Med), le MIO-ECSDE et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Diffusion de la note sur «Vingt ans de développement durable en Méditerranée» (UC et Plan Bleu).
- Organisation de l'évènement parallèle lors de la 36^e session du CGPM à Marrakech sur l'Approche écosystémique (UC et Plan Bleu).
- Le PAM/PNUE a également participé à d'autres événements présentant la Convention de Barcelone, dont la Semaine verte de l'UE en mai 2012 (UC).
- Présentation finale de la conférence du PAC Levante d'Almeria, organisée en Espagne en février 2013 (UC et CAR/PAP).
- Notes produites par le Plan Bleu:
 - À la lumière des changements climatiques et anthropogéniques, les demandes de ressources en eau seront-elles satisfaites dans le bassin méditerranéen d'ici 2050?
 - Tourisme en région méditerranéenne: un moteur important au développement durable?
 - Tourisme balnéaire et urbanisation: impact environnemental et problèmes relatifs au sol
 - Transport aérien et dépendance au carbone: perspective d'avenir pour les destinations touristiques méditerranéennes

Systèmes d'informations

- Rapport sur la feuille de route InfoMAP décrivant les principaux objectifs, l'architecture, les composants et le délai pour le développement (CAR/INFO).
- Plateforme de gouvernance interactive pour la GIZC, utilisée par plus de 350 utilisateurs, notamment les responsables du littoral, les praticiens, les décideurs et les scientifiques pour la rencontre et l'échange par l'intermédiaire d'instruments virtuels (Intranet, forum, programme de gestion de documents, afficheur de données...) et de rencontres individuelles (CAR/PAP).

Gestion des connaissances

- Explication de la GIZC dans le Wiki Côtier (l'encyclopédie en ligne compilant près de 2000 pages d'informations pour et par des professionnels du littoral offrant des informations marines et côtières de haute qualité et actualisées (CAR/PAP).
- Réalisation du MedOpen (formation en ligne sur la GIZC visant à assister les pays de la région méditerranéenne dans le renforcement des capacités pour la gestion côtière, ciblant les décideurs, les conseillers en politiques, les responsables de projet, le personnel et les experts des organisations et institutions internationales, les chercheurs universitaires et étudiants) (CAR/PAP).
- Nécessité d'élaborer une politique PAM à développer et à proposer lors de la CdP18 (UC).
- Nécessité de développer et proposer des politiques du PAM sur le partage de données prenant en considération les SEIS lors de la CdP18 (INFO/CAR et composantes du PAM).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Actualisation d'instruments d'aide à la décision et du système d'informations des composantes (dont le site Internet).
- Cibler les médias.
- Actualisation des informations sur le trafic maritime en région méditerranéenne et analyse comparative des tendances du trafic avec les tendances antérieures.

À prendre en considération

- Très peu de progrès ont été réalisés dans les systèmes d'informations, les pages en ligne et les infrastructures de TIC du PAM/PNUE. Une priorité à l'avenir sera de renforcer la visibilité de l'état de l'environnement méditerranéen et du PAM/PNUE et de mettre en place un PAM PNUE sans « papier ».

Questions émergentes sur le nouveau Programme de travail biennal

- Utilisation des instruments en ligne pour des processus de consultation plus vastes.

Thème II: Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Prestation 2.1 La gestion de zones côtières parvient à un équilibre efficace entre le développement et la protection (le développement durable de zones côtières)

État de mise en œuvre

- Deux stratégies nationales de GIZC en Algérie et au Monténégro en préparation (CAR/PAP).
- PAC Almeria (Espagne) (définir un modèle de gouvernance intégrée inclusif de gouvernements nationaux et régionaux locaux ainsi que les parties prenantes) et PAC Monténégro (mise en œuvre de l'approche de GIZC en préparation du plan physique pour la région côtière du Monténégro, en étroite relation avec la stratégie nationale de GIZC) (CAR/PAP).
- Deux plans côtiers (Plan régional de Reghaia en soutien à la stratégie nationale algérienne de la stratégie GIZC et le plan transfrontalier pour le fleuve Buna/Bojana en Albanie/Monténégro pour la fusion de la programmation de gestion des ressources en eau et du littoral) (CAR/PAP et CAR-ASP).
- Élaboration d'un cadre intégré méthodologique par le CAR/PAP, PME-Med et UNESCO-PHI pour expliquer les modalités d'intégration entre la GIZC et la GIRE (CAR/PAP).
- Préparation d'un rapport explicatif sur la coordination institutionnelle (Art.7 du Protocole GIZC) et d'un rapport explicatif sur le recul de la mise en œuvre (Art 8 du Protocole de GIZC) (CAR/PAP).
- Les rapports nationaux et de synthèse faisant le point sur les aspects institutionnels et juridiques de la GIZC doivent être prêts pour la CdP18 (CAR/PAP).
- Préparation et présentation du rapport sur l'interprétation des aspects juridiques du Protocole de GIZC ainsi que de deux études sur le cadre juridique croate (contrôle général et recul) en relation avec le Protocole de GIZC lors d'un atelier régional (CAR/PAP).
- Préparation de directives pour la préparation de stratégies nationales de GIZC (CAR/PAP).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Préparation d'une version actualisée des directives de GIZC conformément au Protocole de GIZC.
- Classification des ports à équiper en priorité avec les installations de réception portuaires.
- Stratégie nationale de GIZC en attente en Albanie et en Syrie.
- Exécution d'études de capacités.
- Initiation de PAC France et PAC Italie.
- Contrôle finalisé des cadres législatifs portant sur le Protocole de GIZC à appliquer en France et au Liban.

À prendre en considération

- Nécessité d'exécuter les actions prioritaires comme convenu dans le plan d'action de GIZC. En particulier:
 - Développement et amélioration de la plateforme de gouvernance de GIZC;
 - Développement de stratégies nationales de GIZC;
 - Préparation et mises à l'essai des directives de GIZC au niveau local et national;
 - Création de mécanismes pour l'étude des rapports entre la GIZC et la planification de l'espace maritime; et,
 - Nécessité de réaliser des évaluations externes des impacts des PAC pour développer les plans de zones côtières en accord avec le Protocole.
- Préparation d'un forum régional méditerranéen sur les installations de réception portuaires et le renforcement des capacités pour faciliter les échanges entre armateurs, autorités portuaires et autres parties prenantes concernant la question du manque d'installations de réception portuaires adéquates.

Thème III: Biodiversité

Prestation 3.1 Identification et valorisation des Services écosystémiques fournis par l'environnement marin et côtier

État de mise en œuvre

- Publication de l'«Analyse de la protection environnementale marine en région méditerranéenne: Le cas du sanctuaire Pelagos» et soutien aux consultants nationaux impliqués dans les études d'impact socio-économique des AMP (Plan Bleu).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Rapport régional sur la valorisation des services écosystémiques et 5 études de cas sur les ASP à publier.
- Intégration des services écosystémiques dans le PAS BIO et les stratégies nationales pour la biodiversité.
- Développement d'études de cas relatives aux services offerts par les écosystèmes côtiers et marins.

À prendre en considération

- Quelques progrès ont été constatés dans ce domaine.
- Maintien des activités régionales nécessaires pour les travaux de valorisation des écosystèmes dans le contexte de l'évaluation socio-économique de l'EcAP.
- Nécessité d'un renforcement des capacités pour expliquer les méthodologies d'évaluation des écosystèmes et la formation des formateurs.

Prestation 3.2 Préservation et utilisation durable de la biodiversité (visions stratégiques, nouveaux objectifs dans le contexte post- 2010, y compris les pêches, les eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacées et en danger

État de mise en œuvre

Assistance technique et renforcement des capacités

- Mise en œuvre du PA sur les Tortues marines: assistance technique à la Réserve naturelle de Tyr (Liban) pour la mise en œuvre de surveillance par satellite pour deux tortues marines (CAR/ASP).
- Le recensement des oiseaux aquatiques hivernant en Tunisie a contribué au renforcement des capacités en Libye et en Tunisie en vue de la surveillance des habitats d'hivernage des espèces d'oiseaux dans l'annexe II du Protocole; et du renforcement de la collaboration entre le CAR/ASP, l'EGA (Libye) et l'AAO (Tunisie) (CAR/ASP).
- Finalisation et révision en anglais et en français des directives sur le suivi des populations d'oiseaux et la gestion de sites importants (CAR/ASP).
- Mise en œuvre continue et activités de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de l'eau de ballast en Tunisie, au Maroc et en Israël (REMPEC).
- Deux ateliers régionaux de formation sur la surveillance du phoque moine de la Méditerranée; et sur les techniques d'élaboration de cartes de récifs coralliens (CAR/ASP).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Renforcement du suivi de l'état des espèces menacées dans le but de proposer des mesures légales pour leur protection.
- Valorisation des 8 PA existants relatifs aux espèces menacées et propositions de révisions en vertu de la CBD et EcAP (PAS BIO révisé).
- Évaluation de l'interaction entre la pêche et l'aquaculture et considération des espèces menacées.
- Assistance technique supplémentaire dans le domaine de la gestion des eaux de ballast.

À prendre en considération

- Actions plus systématiques et catalytiques sur le renforcement des capacités et la sensibilisation pour la préservation d'espèces en danger dans la mise en œuvre de plans d'action régionaux.
- Évaluation du succès des programmes de formation.
- Renforcement la base scientifique.
- Développement en ligne d'un Système d'échanges d'informations sur les eaux de ballast et d'activités de sensibilisation sur les problèmes liés aux eaux de ballast et aux espèces aquatiques invasives.

Questions émergentes sur le nouveau Programme de travail biennal

- Application d'accord de la CGPM: amélioration de la cohérence entre les ASPIM et les zones de pêche protégées, l'aquaculture et la rationalisation des processus menant à l'établissement de listes dans les annexes au Protocole de ASP DB et des listes scientifiques de la CGPM.
- Cartes et inventaires des principaux habitats à compléter.

Prestation 3.3 Extension, renforcement et gestion effective du réseau des aires marines et côtières protégées (AMP), dont les zones au-delà de la juridiction nationale (ZADJN)

État de mise en œuvre

Efforts de conservation

- Préparation de la consultation sous-régionale et nationale sur la promotion des ASPIM en région méditerranéenne. Poursuite des négociations avec l'IUCN pour un soutien scientifique, dont la compilation de données par le biais de campagne océanographiques (CAR/ASP).
- Évaluation de deux ASPIM en Italie et en Algérie (CAR/ASP).

Assistance technique et renforcement des capacités

- Soutien à la gestion efficace des aires marines protégées au Monténégro pour la mise en œuvre d'un PAC dans la baie de Kotor, au Monténégro (CAR/ASP).
- Assistance technique: tourisme durable et gestion des visiteurs dans les AMP, en Albanie et au Monténégro (CAR/ASP).
- Renforcement de capacités pour l'établissement et l'amélioration de la gestion des zones littorales et marines protégées (CAR/ASP):
 - Liban: Étude sur le terrain dans trois sites
 - Albanie: Analyse de cadres institutionnels et de partenariats pour une stratégie d'implication en faveur des parties prenantes dans la création d'un réseau national d'AMP.
 - Maroc: Valorisation des zones marines le long de la Méditerranée, dont l'établissement de cartes de SIG pour sélectionner les zones adéquates pour les AMP
- Forum sur les aires marines protégées en région méditerranéenne (Antalya, novembre 2012) organisé en coopération avec le Secrétariat du MedPAN, le PNUD et le Ministère de l'environnement et de l'urbanisation de Turquie. Développement d'une vision commune et d'une nouvelle feuille de route stratégique pour établir d'ici 2020 un réseau complet, écologiquement représentatif d'aires marines protégées gérées efficacement (CAR/ASP).
- Formations: Surveillance écologique régionale dans les AMP au Centre de recherche marine de Santa Pola (CIMAR) (Espagne) et de la Réserve marine de Nueva Tabarca (Tunisie); 2 ateliers sur l'utilisation des SIG et des évaluations socio-économiques destinés aux responsables de gestion des AMP et praticiens du Liban (CAR/ASP).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Poursuite de l'assistance au pays en termes de création, de programmation, de zonage et de développement des aires marines et côtières protégées.
- Mise en évidence de la connectivité du réseau d'aires marines et côtières protégées et des questions de représentation écologique aux niveaux national et sous-régional.
- Préparation de nouvelles propositions d'ASPIM pour des zones identifiées et jugées appropriées.

À prendre en considération

- À mesure que les changements politiques influencent les capacités établies, les investissements doivent se concentrer sur les systèmes plutôt que sur les individus. Les cas de mises en œuvre réussies avec un potentiel de réplification sont d'importants instruments de renforcement des capacités.
- Initiation des processus de collaboration et de mise en réseau entre les ASPIM déclarées (listes des ASPIM), avec un intérêt particulier sur les évaluations scientifiques de haute qualité et une diffusion plus large des informations.
- Concept des ASPIM encore peu connu et très peu d'ASPIM répertoriées. Renforcement des processus et de la communication recommandés en vertu des 20 évaluations programmées pour le prochain exercice biennal

Thème IV: Contrôle et prévention de la pollution**Prestation 4.1 Alerte précoce de pollution (fuites, substances dangereuses)****État de mise en œuvre***Mise en œuvre des politiques régionales*

- Finalisation des substances nutritives, élaboration de cartes (MED POL).
- Application de la «Directive générale sur l'application intérimaire facultative de la norme D-1 pour l'échange des eaux de ballast de tout navire navigant entre la mer Méditerranéenne et l'Atlantique Nord-est et/ou la mer Baltique» en coopération avec OSPAR HELCOM (REMPEC).
- Finalisation des directives sur l'utilisation d'agents dispersants pour la lutte contre la pollution de pétrole en mer » (REMPEC).
- Soutien aux laboratoires par l'assurance de la qualité des données, grâce aux services du Marine Environmental Studies Laboratory (MESL) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) (MED POL).
- Finalisation pour 2013 d'un modèle de corrélation entre les valeurs limites d'émission (VLE) et les normes de qualité environnementale (NQE) (MED POL).
- Depuis 2012, la surveillance des données est fournie par 8 pays: Algérie (2011), Bosnie-Herzégovine (charges de rivière pour 2009), France (2006-2009), Israël (2009), Italie (2006 et 2009), Maroc (2011), Slovénie (2011) et Turquie (2011) et intégrée à la base de données de MED POL (MED POL).

Assistance technique et renforcement des capacités

- Soutien du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Croatie pour la formulation et la mise en œuvre des tendances et programmes nationaux de conformité (MED POL).
- Finalisation des directives de gestion des déchets issus des déversements d'hydrocarbures et d'instrument d'aide à la décision connexe (REMPEC).
- Adoption du plan d'urgence de lutte contre la pollution marine pour l'Albanie, révision du plan pour Chypre (REMPEC).
- Atelier sur la gestion des déchets issus des déversements d'hydrocarbures en Tunisie organisé en collaboration avec l'Agence de protection environnementale (ANPE) et du Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), (REMPEC).
- Atelier sous-régional sur la gestion des réclamations pour les pays arabophones et session technique sur les coûts et le remboursement d'assistance organisés au Maroc à la suite du cadre d'accord sous-régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (REMPAC).
- Un programme de formation sur l'évaluation de la restauration des rives, les techniques de nettoyage, la gestion des volontaires et la réaction des espèces animales menacées est en cours de développement afin d'établir des synergies entre la protection civile, les autorités locales et les ONG (REMPEC).
- Un instrument intégré d'aide à la décision prenant en compte les éléments de l'évaluation des risques, basé sur les données de trafic maritime, les modèles de prévisions de marées noires et les inventaires géoréférencés de l'équipement d'urgence est en cours de développement (REMPEC).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Les capacités nationales et sous-régionales de réaction face à un déversement et la mise en place d'un système d'assurance régionale fiable n'ont pas suffisamment progressé et doivent rester une priorité.
- L'exécution des plans d'urgence nationaux et sous-régionaux demande une assistance supplémentaire.
- Maintenir la participation du REMPEC dans les exercices d'alerte.
- Liste actualisée des régions sensibles de pollution potentielles et zones sensibles.

- Développement et/ou révision des plans nationaux d'urgence de lutte contre la pollution marine pour la Libye et le Liban, et assistance pour le développement d'un système de réponse national pour les substances nocives et dangereuses pour l'Égypte.
- De nombreuses Parties n'envoient pas leurs données et leur qualité n'est pas uniforme.

À prendre en considération

- La fourniture de données de surveillance doit être renforcée.
- Défis dans la compilation des données, évaluations.
- Des études scientifiques de base afin d'identifier les polluants émergents doivent être encouragées et soutenues par la coopération et des partenariats.
- Le suivi des tendances d'informations sur la pollution et les taux de pollution, ainsi que la surveillance des réseaux de sources, des taux et des tendances de la pollution en plus du développement, de la révision et de la mise à jour des indicateurs doivent être maintenus.

Questions émergentes sur le nouveau Programme de travail biennal

- Les activités d'assistance technique relatives à la mise en œuvre du Protocole Offshore.

Prestation 4.2 Des taux de pollution plus bas dans les environnements marins et côtiers méditerranéens

État de mise en œuvre

Mise en œuvre des politiques régionales

- Livraison d'un logiciel (réglementations Med) et d'ordinateurs portables associés à plus de 300 officiers de contrôle portuaires (REMPEC).
- 58 opérateurs de système d'organisation du trafic maritime (VTS) ont obtenu une certification IALA, 20 superviseurs de VTS ont obtenu une certification IALA et 10 ont reçu une certification de formation pratique selon les normes IALA (REMPEC).
- Rapport d'évaluation actualisé sur les centrales de traitement des eaux usées des villes côtières et des villes déchargeant leurs effluents dans les rivières se jetant dans la Méditerranée. Des informations et tendances de 2003 à 2010 couvrant les villes de plus de 2000 habitants (MED POL) sont incluses.

Assistance technique et renforcement des capacités

- Priorités PAN dans le secteur industriel: Assistance fournie à 6 pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Algérie, Égypte, Turquie et Tunisie) pour aborder la gestion de déchets comme les huiles, les piles, les PCB, le chrome, la demande biochimique en oxygène (DBO) provenant des tanneries, les métaux provenant des engrais (MED POL).
- PRTR: Assistance offerte à l'Égypte, au Liban, au Maroc, en Tunisie, aux autorités palestiniennes, en Algérie; finalisée en Turquie (MED POL).
- Atelier de formation régionale de bonne gestion du mercure et développement de directives sur les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour une bonne gestion environnementale des sites contaminés au mercure (MED POL et CARPP).
- Mise en œuvre des objectifs du Plan régional sur les POP: Algérie et Maroc (contrôle et surveillance), Égypte (alternatives et prévention), Albanie (gestion des déchets médicaux), Israël (préparation du PNM dans le cadre de la Convention de Stockholm) (CARPP).
- Identification des MTD et les MPE et création des bases de données correspondantes pour les secteurs de produits laitiers et de l'industrie textile du Maroc, de Tunisie et d'Égypte (CARPP).
- Renforcement des capacités sur la réduction de la pollution et la gestion durable dans les régions reprises dans l'Annexe I du Protocole LBS en Bosnie et Herzégovine (secteur alimentaire), en Algérie, au Maroc et en Tunisie (villes industrielles, sous-régionales), en Égypte (PME industrielles) et en Israël (effluents industriels) (CARPP)
- Séminaire régional sur les aspects politiques, techniques et juridiques de la réduction de DBO dans le secteur alimentaire. (CARPP)
- Atelier national sur la Convention AFS en Turquie, financé par le PICT de l'OMI (REMPEC).
- Des programmes de formation au traitement des eaux usées au Monténégro et en Syrie ont également été dispensés. (MED POL)
- Formation régionale sur le Protocole de 2012 sur les substances nocives dangereuses (HNS) à Malte (REMPEC).

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Démarrage de la préparation pour le lancement du processus d'établissement de rapport du budget national pour les polluants de 2013 en coopération avec MED POL et CAR/INFO.
- Les besoins nationaux pour la mise en œuvre d'actions de réduction de la pollution citées dans les ANP au moyen de réformes de politiques et de renforcement des capacités dépassent le PAM.
- Nécessité d'étendre l'assistance au mécanisme des émissions et transferts de polluants (PRTR) dans tous les pays méditerranéens.
- Transfert de technologie et de réformes de politiques en relation avec le secteur alimentaire et le contrôle des POP.

- Renforcement de l'assistance technique fournie aux pays pour la gestion des déchets tels que les huiles, les piles, les déchets électroniques, les PCB, le chrome, les DBO provenant des tanneries, les métaux provenant de l'industrie des engrais.
- Nécessité de renforcer l'amélioration et l'actualisation de la performance des centrales de traitement des eaux usées, pour la réduction de la pollution terrestre.

À prendre en considération

- Renforcer l'assistance technique pour une bonne gestion des déchets.
- Soutenir la mise en place d'un réseau méditerranéen de l'Annexe I MARPOL sur les représentants officiels et organisation d'activités relatives telles que les opérations de surveillance conjointes.
- Réviser et renforcer les mesures de mise en œuvre des PAN.
- Mettre en œuvre le Plan régional sur les déchets marins.

Thème V: Consommation et production durables (CPD)**Prestation 5.1 S'attaquer aux facteurs affectant les écosystèmes: activités économiques, schémas de consommation, développement d'infrastructures et aménagement du territoire plus durables****État de mise en œuvre****Assistance technique et renforcement des capacités**

- Renforcement des capacités sur les questions émergentes de CPD: Croissance verte et évaluation du cycle de vie (ECV) (Maroc, Israël et Jordanie), RSE et instruments financiers pour la CPD (Tunisie), Green Banking (Turquie), Marchés publics écologiques (Monténégro) et les emplois écologiques (régional) (CARPP)
- Conception et mise en œuvre d'un Plan pour l'assistance technique de marchés publics à l'Université de Malte (CARPP)
- Lancement de ConsumpediaMed 2.0 (www.consumpediamed.org), première plateforme en ligne pour la consommation et les modes de vie durables en région méditerranéenne. (CAR/PP)
- Programme de soutien et de formation des entrepreneurs «verts» et d'écoconception, collection de 60 études de cas en Turquie, au Monténégro, au Liban, à Barcelone et en Tunisie. (CAR/PP)
- Articles rédigés par le Plan Bleu
 - Utilisation plus efficace en région méditerranéenne
 - Vers un observatoire et un «label de qualité» pour le tourisme durable en région méditerranéenne

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Identification des conditions favorables au tourisme durable (mise en œuvre d'une charte et/ou d'un label pour le tourisme durable).
- Gestion de l'eau - Un rapport de synthèse régional sur l'approche et les instruments économiques de la GDE, sur la base des études de cas (Croatie, Jordanie, Maroc et Tunisie); identification des bonnes pratiques en termes de contribution de ressources en eau non traditionnelles au 4e Forum régional sur la gestion de la demande en eau (GDE) (Plan Bleu)
- Études de perspectives des modes de transport durable et promotion de scénario de développement alternatif favorisant

À prendre en considération

- Très peu d'actions sur les activités indicatrices sur les facteurs. La conception des prestations était trop ambitieuse.
- Priorité croissante de refléter la Consommation et production durables (CPD) dans les futures actions PAM non seulement pour la sensibilisation, mais également pour l'élaboration de politiques dans les secteurs prioritaires. Une feuille de route pour développer une telle politique pourrait être considérée par les Parties.
- Renforcement des demandes de pays sur la construction d'un cadre favorable au soutien de la création d'entrepreneuriat écologique et d'emplois «verts».

Thème VI: Changement climatique

Prestations 6.1 La région méditerranéenne apte à affronter les défis du changement climatique par une meilleure compréhension des impacts potentiels et des vulnérabilités écologiques

État de mise en œuvre

Évaluations

- Estimation de la disponibilité des ressources en eaux de surface dans les bassins hydrographiques en 2025 et 2050 (Plan Bleu)

Assistance technique et renforcement des capacités

- Les effets potentiels du changement climatique sur les POP dans l'environnement par des ateliers de sensibilisation (CARPP et CAR/PAP)
- Des dispositions ont été prises pour renforcer les stratégies de GIZC en Algérie et au Monténégro par l'intégration des questions de changement et de variabilité climatiques. (CAR/PAP)
- Plan de GIZC avec un intérêt spécifique sur le changement et la variabilité climatiques lancé dans le comté de Sibenik-Knin en Croatie. (CAR/PAP)

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Évaluation des indicateurs d'impacts du changement climatique sur la biodiversité dans les régions spécialement protégées
- Dans les zones côtières, le développement d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact du changement climatique et l'élaboration de scénarios d'adaptation pour les zones plus sensibles démarrera en 2013 (Plan Bleu)
- Les analyses régionales du niveau des mers et des ondes de tempêtes, des changements des caractéristiques de l'eau et l'acidification marine, avec un intérêt spécial sur les deltas et l'identification des zones vulnérables et sensibles, démarreront en 2013 (Plan Bleu)

Questions émergentes sur le nouveau Programme de travail biennal

- Il reste du travail à faire sur la restauration et la réhabilitation des zones humides et lagunes dégradées en tant que preuve des mesures de renforcement prises face au changement climatique.
- Exigences en matière de connaissances et d'informations abordées en partenariat avec les acteurs impliqués.

Prestation 6.2 Vulnérabilité socio-économique réduite

État de mise en œuvre

- Rapport rédigé par Plan Bleu: Adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau en région méditerranéenne.

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Finaliser la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique.
- Analyser l'impact socio-économique du changement climatique (principalement sur les activités maritimes et côtières)
- Développer une plateforme sur l'adaptation au changement climatique en région méditerranéenne
- Soutenir l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les stratégies de GIZC/côtières, plans et programmes.
- Assister dans le processus de déclaration de la région méditerranéenne en tant que ZCE (zone de contrôle des émissions) et promouvoir d'autres instruments pour atténuer les émissions des navires (l'ensemble de mesures d'OMI pour répondre aux GES)

À prendre en considération

- Nécessité de définir des actions pour aborder les impacts socio-économiques de l'adaptation au changement climatique
- Nécessité d'obtenir des directives de la part des Parties concernant les activités d'atténuation

Prestation 6.3 Évaluer et fournir des informations afin de réduire les impacts environnementaux négatifs des stratégies et technologies d'adaptation et d'atténuation (par exemple fermes éoliennes, énergie des océans, captage et stockage du carbone)

État de mise en œuvre

- Établissement d'un groupe régional méditerranéen d'experts sur le dessalement pour évaluer l'impact des secteurs sur l'environnement marin et la mise à jour des directives du PNUE/PAM MED POL sur les centrales de dessalement à réaliser en coopération avec l'initiative Gestion intégrée durable de l'eau (SWIM). (MED POL)
- Évaluation des impacts environnementaux cumulatifs potentiels des centrales de mégadesalement regroupées dans la région méditerranéenne (SWIM & MED POL)
- Évaluation des meilleures technologies disponibles pour le dessalement dans les zones rurales - un outil pour les décideurs politiques pour la sélection des technologies adaptées aux conditions rurales. (MED POL)
- Un cadre d'évaluations des risques des activités de captage et de stockage de carbone (CSC) en région méditerranéenne. (Gouv. espagnol et MED POL)
- Préparation de deux notes (Plan Bleu):
 - «Réutilisation des eaux usées traitées en région méditerranéenne: leçons clés et outils pour le développement de projet»
 - «Dessalement de l'eau de mer: une réponse aux besoins d'eau douce en Méditerranée»

Lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme de travail sur cinq ans

- Prise en considération, par les Parties, de la faisabilité du captage et de la séquestration du carbone (CSC) en région méditerranéenne, implications légales et environnementales.

- Activités supplémentaires pour déterminer l'altération physique marine et littorale en raison des stratégies et des technologies d'adaptation/atténuation.
- Poursuite du travail sur l'intégration du dessalement écologique et la réutilisation des eaux usées.